**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand
**Band:** 77 (1950)
**Heft:** 12

**Artikel:** Découvrir ce qui est nôtre ! : le seigneur Vin
**Autor:** Landry, C.-F.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-227456

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Découvrir ce qui est nôtre !

# Le Seigneur Vin

*par C.-F. Landry*

Ayant eu la chance de mettre la main sur deux bons vieux bouquins bien de chez nous, à dos de parchemin, à plats de petit papier rose comme le passe-rose, je me mis à les lire.

Et premièrement, le titre : *Remarques sur les Lois et Statuts du Pays de Vaud*, par J. François Boyve, avocat en la Suprême Chambre des Appellations Romandes à Berne ; à Neuchâtel, chez les éditeurs du *Journal Helvétique*, 1756.

C'est le temps où les gens savaient vivre ; savaient qu'un recueil de lois serait potassé par son propriétaire ; donc ils ont relié cet ouvrage en intercalant régulièrement du même beau papier de chiffes entre les pages d'imprimé. Et ce qui devait arriver arriva : le propriétaire a littéralement couvert son livre d'observations et de remarques.

Pour moi, je le feuilleterai souvent. Il possède un indice. Je puis donc consulter aisément la matière qui me plaira, par besoin ou par fantaisie.

Je suis aussitôt allé voir ce que disait l'article : Vin.

Et j'ai trouvé des tas de choses :

*Nul charetier ni autres, ne devront percer aucun Toneaux en menant et chariant du Vin, aux fonds, et moins en flanc, ni en tirer par les guillons, à peine d'être mis en Prison, et châtiez selon l'exigence du fait.*

*Nul Voiturier, ou Nautonier, ou autre que ce soit, ne devra tirer du Vin des Toneaux, qu'à forme de l'Ordonance qu'en avons faite, et qui contreviendra à icelle, sera châtié et puni en la vie ; nous réservans néanmoins la grâce que lui voudrions faire, sans toutefois comprendre en cette défense ceux qui en tireront des leurs propres, mais les exceptons expressément, à condition toutefois qu'ils ne remplissent leursdits Toneaux d'Eau, ou de Vin de Poires, ou d'autres Liqueurs, que de bon vin ; à peine du châtiment ci-dessus.*

Vous avez bien et tout lu. Sera puni en la vie. La peine de mort pour qui frelate le vin. Quant à le boire, le législateur fait des remarques : « Il y a plusieurs mandats qui règlent les Charetiers et les Bateliers, qui leur assigne combien de Vin ils peuvent boire sur chaque Char, ce qui revient à un Pot par lieue... etc... La Mandat du 20 Septembre 1656 fixe la peine capitale contre ceux qui mêlent de l'Eau parmi le Vin. »

Je me souviens d'autrefois, d'un temps où je travaillais pour des patrons, et certains fûts qui venaient du loin, sans esprit de retour on me disait de les briser et d'en faire du petit bois. On est surpris les premières fois que l'on défonce la feuillette, d'apercevoir dix, vingt, trente longues échardes de bois blanc, perpendiculaires à la douve. Ce sont messieurs les convoyeurs, nombreux et variés, charretiers, homme du chemin de fer, entrepositaires, charretiers à nouveau qui ont percé le petit trou, soutiré de quoi s'agour-

mandiser et qui ont taillé le premier bout de bois venu pour boucher le trou, ayant soin de salir ce bois blanc, en crachant et mettant de la poussière sur le tacon de bois.

On voit que ces mœurs sont très anciennes. Cela prouve que l'humain aime le vin, qu'il soit du pays ou des Iles. Cela prouve aussi que l'humain est volontiers voleur. Comme nos barriques arrivaient pleines cependant, cela prouve de surplus que le vin avait été remplacé par de l'eau simple, plus souvent que par du vin de poires.

Mais dites-moi : la peine capitale !

Je songe aux tonneaux que j'ai dû briser, et à toutes ces échardes. Il y aurait eu de quoi conduire au gibet quinze ou vingt bonshommes. Mais ce que je voudrais voir, c'est une futaille du temps de Berne. Je ne serais pas surpris que, malgré tout, il y ait quelques bouts de bois blanc dans le flanc de la fuste. On change le vin, on ne change pas l'homme.

# Au 31me Comptoir suisse

## Importante manifestation, espace accru, intérêt nouveau !

Du 9 au 24 septembre 1950, « Ralliement de l'économie helvétique » — tel est le mot d'ordre que se sont donné les agriculteurs, commerçants, industriels et artisans de chez nous qui se sont inscrits et s'inscrivent encore à notre grande Foire nationale d'automne.

Spacieuse, moderne, pourvue de tout l'équipement que justifie sa destination, la nouvelle halle mise en chantier l'automne dernier se termine. On a construit les halles volantes, dessiné les jardins, la future foire prend sa forme harmonieuse que meubleront seize secteurs distincts, englobant les principales activités de l'économie nationale suisse.

Face au pavillon italien, les Ateliers du Goût, de Paris, présenteront une exposition à la gloire des métiers d'art français d'autrefois et d'aujourd'hui. Que voilà un thème admirable !

Le 31e Comptoir suisse consacrera, d'autre part, une halle entière à l'industrie du lait et des produits laitiers. Organisée avec le concours de la Commission suisse du lait, cette très intéressante halle, digne de l'importance de l'industrie laitière suisse, présentera, entre autres, les procédés de lactilisation et de pasteurisation les plus modernes. En complément du machinisme agricole, un groupe des machines à travailler le bois offrira un intérêt particulier pour les spécialistes de l'artisanat du bois. Les secteurs traditionnels du Comptoir suisse, si nettement marqués dans la mémoire du peuple de chez nous qu'il n'est plus nécessaire de les énumérer, donneront enfin aux visiteurs, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, une vision complète de l'activité du pays.

**DONNEZ LA PREFERENCE**
**aux annonceurs**
**du « Nouveau Conteur Vaudois ».**